

Formulaire de participation

Si le porteur est une personne physique :		Si le porteur est une personne morale :
Nom :		Dénomination sociale :
Prénom :		Forme sociale :
Adresse :		Siège social :

ci-après dénommé le « Porteur »

1. Le Porteur certifie détenir au nominatif pur des bons de souscription d'actions émis le 28 décembre 2022 par Calibre (anciennement dénommée Cybergun), société en commandite par actions au capital de 11.682.342,325 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 337 643 795 (la « Société »), dont les termes et conditions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.cybergun.com/emission-orabsa-2022/> (ISIN : FR001400EG77) (les « BSA₂₀₂₂ »).
2. Connaissance prise de l'opération (en ce compris ses modalités) décrite dans le communiqué de la Société en date du 29 octobre 2025 (<https://www.cybergun.com/communiques/>) (l' « Opération »), le Porteur déclare avoir exercé entre le 19 novembre 2025 et la date du présent formulaire (laquelle ne peut être postérieure au 12 décembre 2025) (la « Période de Rachat »), et s'engage irrévocablement à rétrocéder à la Société, un certain nombre de BSA₂₀₂₂ conformément à l'Opération et selon les modalités suivantes :

(1)	Nombre de BSA ₂₀₂₂ détenus au nominatif pur exercés pendant la Période de Rachat par le Porteur (les « BSA ₂₀₂₂ Exercés »)	
(2)	Solde de BSA ₂₀₂₂ détenus au nominatif pur par le Porteur (i.e. après exercice des BSA ₂₀₂₂ exercés visés en (1))	
(3)	Prix d'exercice global des BSA ₂₀₂₂ Exercés, égal à (1) x 0,36 EUR	
(4)	Nombre de BSA ₂₀₂₂ rétrocédés, égal au plus bas entre : <ul style="list-style-type: none"> - 2/3 de (1) (arrondi à l'entier immédiatement inférieur, le cas échéant), et - (2) (solde de BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur) (les « BSA ₂₀₂₂ Rétrocédés »)	
(5)	Prix de cession global des BSA ₂₀₂₂ Rétrocédés, égal à (4) x 0,36 EUR	

3. Le prix de cession global des BSA₂₀₂₂ Rétrocédés sera payé en espèces (euros) par la Société par virement bancaire dans les trois (3) jours ouvrés suivant le bon exercice des BSA₂₀₂₂ Exercés par

le Porteur et la réception du présent Formulaire de Participation, sur le compte du Porteur ci-après désigné :

- IBAN :
 - BIC :
4. La cession des BSA₂₀₂₂ Rétrocédés sera matérialisée par un ordre de mouvement de titres (que le Porteur s'engage d'ores et déjà à signer).
5. Le Porteur déclare, reconnaît et garantit que :
- la cession des BSA₂₀₂₂ Rétrocédés sera réalisée conformément à ses statuts (si applicable) et/ou à tout autre texte ou instrument susceptible de conditionner ou de restreindre la faculté, pour le Porteur, de céder les BSA₂₀₂₂ Rétrocédés ;
 - les BSA₂₀₂₂ Rétrocédés sont sa propriété pleine et entière et qu'il peut librement et licitement en disposer et en transférer la propriété ;
 - les BSA₂₀₂₂ Rétrocédés sont libres de toutes sûretés ;
 - le prix global de cession des BSA₂₀₂₂ Rétrocédés est ferme et définitif ;
 - les informations renseignées ci-dessus sont sincères et exactes.

À l'exception de celles figurant expressément dans le présent formulaire, aucune autre garantie n'est donnée, que ce soit par le Porteur et/ou la Société (et notamment aucune garantie d'actif et/ou de passif).

Fait à _____ le _____ 2025.

Si le porteur est une personne physique :		Si le porteur est une personne morale :
Nom :		Dénomination sociale :
Prénom :		Nom, prénom et fonction du signataire :
Signature :		Signature :

Rappel : pour participer à l'Opération, le Porteur doit retourner ce formulaire dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025 à l'adresse suivante : legal@cybergun.com.